



4, place de l'Eglise
92500 Rueil-Malmaison
contact@rueilcommercesplus.com
www.rueilcommercesplus.com

Jeu de grattage / Tirage au sort « GRAND JEU DE NOEL »

Règlement du Jeu :

Objet :

Disposer d'un règlement pour un jeu de grattage / tirage au sort intitulé « Le Grand Jeu de Noël » organisé par l'association Rueil Commerces Plus entre le samedi 9 et le dimanche 31 décembre 2023 à Rueil-Malmaison.



Article 1 :

L'association Rueil Commerces Plus organise à partir du samedi 9 décembre un grand jeu à gratter ouvert à toute personne majeure.

Pour participer, il vous suffit de vous rendre chez vos commerçants, artisans et prestataires de services adhérents à l'association Rueil Commerces Plus entre le 9 et le 31 décembre.

Le commerçant, artisan ou prestataires de services, vous remettra en échange un ticket à gratter.

2 options :

- le ticket est gagnant : vous remportez un bon d'achat d'une valeur de 15€ à utiliser dans le commerce indiqué sur le ticket.

- le ticket est perdant : vous avez la possibilité de compléter vos coordonnées au dos du ticket et de le glisser dans l'urne prévue à cet effet, durant toute la période du « Grand Jeu de Noël » chez les commerçants adhérents, pour participer au tirage au sort.

Article 2 :

Les tickets à gratter sont délivrés sans conditions d'achat, à toutes personnes majeures dans la limite d'un ticket par jour et des stocks disponibles, chez les commerçants, artisans et prestataires de services adhérents à l'association Rueil Commerces Plus et participant à l'opération. Liste disponible sur www.rueilcommercesplus.com

Le ticket indiquera immédiatement, après grattage de la zone si le joueur a perdu ou a gagné et quel gain il remporte.



Les bons sont valables jusqu'au 31/01/2024

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Tél _____

Mail _____

En cochant cette case j'accepte de recevoir des informations liées à ce jeu. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 vous avez un droit d'accès de rectification, de modification et de suppression de vos données personnelles.

Jeu gratuit sans obligation d'achat, ouvert à toute personne âgée de 18 ans et plus (un seul ticket par jour et par personne). Grattez la surface de jeu au recto du ticket.

1- En cas de ticket gagnant, le bon d'achat de 15€ sera à utiliser exclusivement chez le commerçant dont le nom est inscrit sur le ticket avant le 31 janvier 2024 et sans minimum d'achat. Ce ticket est à remettre impérativement au commerçant pour bénéficier du bon d'achat de 15€.

Les lots ne seront ni échangeables ni remboursables contre leur valeur numéraire.

2- En cas de ticket perdant, 2ème chance au tirage. Remplissez le verso du coupon avec vos coordonnées et glissez-le dans l'urne prévue à cet effet chez les commerçants. Tout ticket incomplet sera considéré comme nul.

Consultez le détail du jeu sur le site www.rueilcommercesplus.com Association Rueil Commerces Plus, 4, place de l'Eglise - 92 500 Rueil-Malmaison Tél : 06.86.84.35.88

Ne pas jeter sur la voie publique - Impression COLIBRI - RCS B 397 765 959

Article 3 :

A gagner au grattage :

L'association Rueil Commerces Plus offre à l'occasion de ce jeu de grattage :

- **100 bons d'achat de 15€ soit 1500€.**

A gagner au tirage au sort :

L'association Rueil Commerces Plus offre à l'occasion du tirage au sort :

- **1 vélo électrique d'une valeur de 2 699 €.**
- **1 chèque cadeau de 50€** valable chez les commerçants, artisans et prestataires de services adhérents à l'association Rueil Commerces Plus et participant à l'opération
- **2 chèques cadeau de 25€** valables chez les commerçants, artisans et prestataires de services adhérents à l'association Rueil Commerces Plus et participant à l'opération
- **10 chèques cadeau de 15€** valables chez les commerçants, artisans et prestataires de services adhérents à l'association Rueil Commerces Plus et participant à l'opération

Le nombre de gagnant sera fonction du nombre de lot à gagner soit 114.

Les lots ne seront ni repris, ni échangés, ni compensés par leurs valeurs numéraires.

Les bons d'achat et chèques cadeaux ne sont pas fractionnables et doivent être utilisés en une seule fois dans le commerce qui est indiqué sur le ticket si ce dernier est gagnant.

Les chèques cadeaux de 50, 25 et 15€ remportés au tirage au sort sont à dépenser avant le 30 novembre 2024.

Article 4 :

Le client ayant gagné un ticket d'une valeur de 15€ devra l'utiliser comme moyen de paiement dans le commerce dont le nom est indiqué sur le ticket gagnant (pas de minimum d'achat requis).

Le gagnant pourra se présenter directement chez le commerçant, artisan ou prestataire de services mentionné sur le ticket, pendant les heures d'ouverture de celui-ci, pour utiliser son bon, non fractionnable et utilisable jusqu'au 31 janvier 2023. Pas de monnaie rendue.

Les adresses de tous les adhérents à l'association ainsi que leurs horaires sont indiquées sur le site Rueil Commerces Plus sur www.rueilcommercesplus.com.

Article 5 :

Le tirage au sort s'effectuera le 11 janvier 2024 en présence de Madame Lecavelier des Etang, présidente de l'association Rueil Commerces Plus, de Monsieur Elizagoyen, maire adjoint au commerce, à l'artisanat et aux marchés forains et de Madame Stéphanie Berthier, conseiller commerce à la CCI Hauts-de-Seine.

Les tickets devront mentionner vos nom, prénom, adresse, téléphone et mail.

Les tickets dont les coordonnées ne seront pas entièrement complétées seront considérés comme nuls.

14 tickets seront tirés au sort. 1 seul ticket par foyer ou famille pourra faire partie des 14 gagnants : si un 2^{ème} ticket est tiré au sort mentionnant le même nom ou la même adresse qu'un ticket déjà tiré au sort, ce dernier sera considéré comme nul.

Article 6 :

Les gagnants seront ensuite contactés par téléphone et annoncés sur la page Facebook, sur le site Internet et le compte Instagram de Rueil Commerces Plus.

Les 13 gagnants qui remporteront les chèques cadeaux seront invités à les retirer à partir du 13 janvier et jusqu'au 29 février 2024 au plus tard à la boutique de l'impératrice Joséphine, située Place du 11 novembre, pendant les horaires d'ouverture et sur présentation d'une pièce d'identité.

Un rendez-vous sera fixé avec l'heureux gagnant du vélo électrique afin de lui remettre son lot en mains propres sur présentation de sa pièce d'identité.

Article 7 :

L'association Rueil Commerces Plus s'engage à protéger les données à caractère personnel de tous ses utilisateurs et plus particulièrement depuis la mise en application du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

En participant au « Grand Jeu de Noël », vous consentez à ce que vos données soient enregistrées dans un fichier informatisé par l'association Rueil Commerces Plus. Vos données seront conservées pendant une durée de 10 ans. Les informations nominatives collectées sont destinées à l'usage exclusif de l'Association de Commerçants et Artisans de Rueil Malmaison RUEIL COMMERCES PLUS.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016-679 sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations vous concernant. Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à : Association Rueil Commerces Plus – 4, place de l'Eglise - 92500 RUEIL MALMAISON ou par mail à donnees@rueilcommercesplus.com.